

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE BANQUE ET DE COMMERCE (1907-1909)

filiale de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Maroc_et_colonies_africaines.pdf

Société marocaine de banque et de commerce
Constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juillet 1907)

Suivant acte reçu par M^e Lanquest, notaire à Paris le 27 avril 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société marocaine de banque et de commerce.

Cette société a pour objet principal les opérations commerciales de toute nature ou opérations de banque à faire au Maroc ou en tous autres lieux. D'autres objets accessoires, sont énumérés à l'article 6 des statuts.

La durée de la société sera de 30 années.

Le siège social est à Paris, rue la Victoire, 94.

Le capital social est de 1.200.000 fr., divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 2.000 entièrement libérées, ont été attribuées à M. Gautier, ayant agi au nom et comme administrateur de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines, dont le siège est à Lyon, 5, rue Gentil, en représentation d'apports énumérés à l'article 6 des statuts et consistant notamment : en études faites en vue de l'établissement d'affaires commerciales au Maroc. Les apports comprennent en outre, un comptoir commercial, établi à Mogador, enfin, le bénéfice de toutes conventions ayant pu être passées avec tous tiers ou sociétés ainsi que les démarches faites en vue de l'établissement de relations entre le Maroc et les autres pays.

Les 10.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 12.000 parts de fondateurs qui ont été attribuées à la Compagnie du Maroc et des Colonies africaines comme faisant partie de ses apports.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre. Par exception, le 1^{er} exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution définitive de la société jusqu'au 31 décembre 1908.

L'assemblée générale annuelle, se composant de tous les actionnaires, sera convoquée dans les 3 mois de la clôture de l'exercice par un avis inséré 15 jours au moins avant le jour de la réunion dans un journal d'annonces légales de Paris.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé 5 % pour la réserve légale ; les sommes jugées nécessaires pour toutes réserves supplémentaires, les sommes suffisantes pour fournir un intérêt de 5 % aux actions, et la somme que l'assemblée générale décidera pour la constitution d'un fonds d'amortissement des actions. Sur le surplus des bénéfices, il sera attribué 10 % au conseil d'administration. Le solde sera réparti comme suit : 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Allary (Guillaume-Louis), demeurant 6, rue Saint-Dominique, à Paris ; d'Artemare (Henri), 2, square de la Tour-Maubourg, à Paris ; Bourdy (Lucien), 6, rue Pierre-Guérin, à Paris ; Chambaud de la Bruyère (Guy), au château de Mercruy, à Lentilly (Rhône) ; Gautier (René), 6, rue du Cirque, à Paris ; et Vaffier Pollet (Ernest), à Marrakech (Maroc). — *Gazette du Palais*, 10 juin 1907.

Société marocaine de banque et de commerce
Appel de fonds
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juin 1907)

Les actionnaires de cette société, dont le siège social est à Paris, 94, rue de la Victoire, sont informés que le conseil d'administration a décidé l'appel des 2^e et 3^e quarts sur les actions. Les versements devront être effectués au plus tard le 16 juin 1907. — *Gazette du Palais*, 30 mai 1907.

À PROPOS DES
MINES D'OR DE LA GUINÉE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 janvier 1908)

II. — Une mère gigogne. — La Compagnie du Maroc et sa nombreuse famille. — Le lien qui unit les affaires de Guinée.

.....
Dans le relevé suivant, nous avons indiqué, en face de la désignation de chaque société, les administrateurs dont le nom forme l'un des chaînons du lien qui les unit toutes entre-elles.

Ass. consti- tutive	Désignation de la société	Administrateurs
1905	Compagnie du Maroc et des colonies africaines	MM René Gautier, de la Tour d'Auvergne, Magon de la Giclais.
1906	Syndicat minier du Maroc	MM. Chambaud de la Bruyère, R. Gautier, de la Tour d'Auvergne, Bouché, Lacroix.
1906	Compagnie immobilière du Maroc et des colonies africaines	Magon de la Giclais.
1906	Compagnie des mines d'or du Bouré-Sékié et de l'Afrique occidentale	MM. R. Gautier, Chambaud de la Bruyère, Lacroix, Bouché, Collart.
1907	Compagnie du Nord-Amazone	MM. Allary, Chambaud de la Bruyère, Lacroix.
1907	Société marocaine de banque et de commerce	MM. Allary, Chambaud de la Bruyère, R. Gautier.
1907	Société financière du Sud-Est	MM. Pierre Métivier.
1907	Banque coloniale et de travaux publics	MM. Lethel, Collart, Lacroix, Allary, Chambaud de la Bruyère, Pierre Métivier.

1907 (octobre) : absorption de la Compagnie du Maroc et des colonies africaines
et des ses participations
par la Banque coloniale et de travaux publics
www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCTP_1907-1909.pdf

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 août 1908)

12 septembre. 10 h. ext. — Cie Immobilière et Industrielle du Maroc et des Colonies africaines*. — Au siège social, à Paris, 4, rue d'Athènes. — Ordre du jour : Approbation des conventions portant vente de l'usine de Casablanca à M. Gabriel Veyre. Réduction du capital social par l'annulation des 2.750 actions d'apport et 4.391 actions souscrites en numéraire. Annulation des parts de fondateur. [Projet de fusion avec la Société marocaine de banque et de commerce](#). — *La Loi*, 27 août 1908.

(*Archives commerciales de la France*, 20 janvier 1909)

Paris. — Modifications aux statuts — Société MAROCAINE DE BANQUE ET DE COMMERCE, 94, Victoire. — Transfert du siège, 5, Athènes. — *Petites Affiches*.

Société marocaine de banque et de commerce
Nomination d'administrateurs
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1909)

Suivant délibération de l'assemblée générale du 30 mars 1909, ont été nommés administrateurs : MM. Angliviel de la Beaumelle, le comte Marcel de Bernis, Louis-Ulric de Toytot, Henri d'Artemare, Ernest Vaffier-Pollet et Henri Pétellat. — *Gazette du Palais*, 29 avril 1909.

DISSOLUTION
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 août 1909)

Société marocaine de banque et de commerce. — Décision de l'assemblée extraordinaire du 7 juillet 1909, MM. Ch. Malet, à Paris, 6, cité d'Hauteville, et L. Girard, 26, rue de Châteaudun, Paris, liquidateurs. — *Le Courrier*, 31 juillet 1909.
